

ARRETE N° 447124 / MINESEC DU 04 SEPT 2024
portant nomination de responsables dans les services déconcentrés
du Ministère des Enseignements Secondaires.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux poste ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE
L'ADAMAOUA

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU FARO-ET-DEO

CETIC DE MAYO-BALEO

Surveillant Général: Monsieur **NAI DESNOS**, Professeur des Collèges d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **J-096 397**, précédemment en service dans le même établissement, poste vacant.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MBERE

CETIC DE DIR

Surveillant Général: Monsieur **TCHOBYANG YEWED EDMOND**, Professeur des Collèges d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **W-063 569**, précédemment en service dans le même établissement, poste vacant.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
- 004970	04 SEP 2024
PRIME MINISTER'S OFFICE	

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA LEKIE

CETIC DE YEGASSI

Surveillant Général: Monsieur **GOUNOU TEMDJUM FABRICE**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **651 331-U**, précédemment en service au LYCEE TECHNIQUE DE NTUI, poste vacant.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA BOUMBA-ET-NGOKO

CETIC DE MBOL II

Surveillant Général: Monsieur **TAGNE KUATE PATRICK**, Professeur des Collèges d'Enseignement Secondaire Général, matricule **S-076 410**, précédemment en service dans le même établissement, poste vacant.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU HAUT-NYONG

CETIC DE DOUMANTANG

Surveillant Général : Monsieur **ABENA ATENGANA GHISLAIN**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **C-083 540**, précédemment en service dans le même établissement, poste vacant.

CETIC DE MBOMA

Surveillant Général: Monsieur **HAMIDOU AMADOU**, Professeur des Collèges d'Enseignement Secondaire Général, matricule **771 078-X**, précédemment en service dans le même établissement, poste vacant.

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE
L'EXTREME-NORD**

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

CETIC DE KALFOU

Surveillant Général: Monsieur **MOHAMAN SALI**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **779 207-Z**, précédemment en service dans le même établissement, poste vacant.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU LITTORAL

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NKAM

CETIC DE MASSOUMBOU

Surveillant Général: Monsieur **TESANGUE LOUIS MARIE PIERRE**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **632 921-A**, précédemment Chef des Travaux dans le même établissement, poste vacant.



CETIC DE NDALLE BONEPOUPA

Surveillant Général: Monsieur **YEPDO SINTE HERVE**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **A-009 465**, précédemment en service au CETIC DE MASSOUMBOU, poste vacant.

CETIC DE NDOBIAN

Surveillant Général: Monsieur **TCHOUTCHUI NGASSA ERIC**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **574 900-Z**, précédemment en service au CETIC DE MASSOUMBOU, poste vacant.

CETIC DE NDOCKSAMBA-MABOMBE

Surveillant Général: Madame **YAME MOULIOM BILKIS**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **791 595-M**, précédemment Surveillant Général au CETIC DE MASSOUMBOU, poste vacant.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA SANAGA-MARITIME

CETIC DE MALIMBA

Surveillant Général: Monsieur **MOUTASSI EMMANUEL MAGLOIRE**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **653 314-M**, précédemment Surveillant Général au CETIC DE KOPONGO, poste vacant.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-LOUTI

CETIC DE KONG-KONG

Surveillant Général: Monsieur **DANZABE YVES PASSING**, Professeur des Collèges d'Enseignement Secondaire Général, matricule **K-047 225**, précédemment en service dans le même établissement, poste vacant.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU SUD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU FAKO

CETIC DE BWITEVA

Surveillant Général: Madame **BOKWE GRACE MALIKE**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **F-086 264**, précédemment en service au LYCEE TECHNIQUE DE KANG BAROMBI KUMBA, poste vacant.

CETIC DE LYSOKA

Surveillant Général: Monsieur **NCHA FELIX MUFANJO**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **W-077 174**, précédemment en service dans le même établissement, poste vacant.



DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEME

CETIC DE KOKOBUMA

Surveillant Général: Madame **BOKENG LYDIA ETTA**, épouse **ESEME ESEMBE**, Professeur des Collèges d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **U-130 300**, précédemment en service au LYCEE TECHNIQUE DE KANG BAROMBI KUMBA, poste vacant.

ARTICLE 2.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

ARTICLE 3.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

04 SEPT 2024

Yaoundé, le _____

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,



NALOVA LYONGA

